Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202550-DE
Reçu le 03/04/2025

2025 - 050 Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025
Service : Direction générale
Référence : CA

Objet : DECISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS - INFORMATION

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :
Corinne CHENARD à Sylvie PELLOQUIN
Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU
Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET
Olivier SCOTTO à Geneviève HAMEON
Julien ROUSSEAU à Jacqueline MENARD-BYRNE
Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL
Olivier MICHE à Hervé LEBEAU

Absent excusé : Patrice BOLO.

Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de conseillers effectivement présents : 27
Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

- **Décision municipale n° 2025 - 017 du 24 janvier 2025 - Marché de travaux pour la rénovation de locaux administratifs et de ventilation**

Il a été décidé de signer les actes d'engagements au Marché de travaux pour la rénovation de locaux administratifs et de ventilation :

- Lot n° 1 : Démolition-Maçonnerie-Isolation-Plâtrerie – Menuiserie. La proposition de l'entreprise Boisseau Maçonnerie a été retenue pour un montant de 72 900,00 euros HT.
- Lot n° 2 : Chauffage – Ventilation. La proposition de l'entreprise SAS Roquet a été retenue pour un montant de 114 930,32 euros HT.
- Lot n°3 : Electricité. La proposition de l'entreprise LR Energie a été retenue pour un montant de 11 985,00 euros HT.
- Lot n°4 : Revêtement de sol – Peinture. La proposition de l'entreprise Frémondière Décoration a été retenue pour un montant de 16 778,87 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/01/2025 au 29/03/2025 et transmise en Préfecture le 28/01/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202550-DE
Reçu le 03/04/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 018 du 24 janvier 2025 - Marché de travaux de rénovation du local agent du cimetière des épinettes - avenant n°2 au lot n°02 : démolition-gros œuvre-ravalement - Vrd - approbation**

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues de réaliser un carottage diamètre 200 mm pour le passage d'une gaine pour la ventilation simple flux. Il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au lot n° 02 marché de travaux de rénovation du local agent du cimetière des Epinettes avec l'entreprise Boisseau Bâtiment pour un montant de 300,00 euros HT, portant le montant du lot n° 02 à 61 025,00 euros HT, introduisant un écart de 0.53 %.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/01/2025 au 29/03/2025 et transmise en Préfecture le 28/01/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 019 du 24 janvier 2025 - Marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'aile Condorcet de l'hôtel de ville de Couëron- avenant n°2**

Considérant la nécessité de travaux supplémentaires : ravalement de façade, remplacement du chéneau zinc, contrôle d'accès sur la porte du sous-sol, réalisation d'un plafond compris isolation, aménagement de deux bureaux ; il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'aile Condorcet de l'hôtel de ville de Couëron avec l'entreprise Architecture Fardin pour un montant de 4 155,17 euros HT, portant le marché à 71 328,21 euros HT, introduisant un écart de 6,19% sur la totalité du marché.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/01/2025 au 29/03/2025 et transmise en Préfecture le 28/01/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 020 du 29 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association Des Utilisateurs des Logiciels Archimed (ADULOA)**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association Des Utilisateurs des Logiciels Archimed (ADULOA) pour un montant de cotisation de 100 euros, pour l'année 2025.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 30/01/2025 au 30/03/2025 et transmise en Préfecture le 30/01/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 021 du 3 février 2025 - Création d'une régie temporaire de recettes « vente de documents » à l'espace de la tour à plomb**

Il a été décidé d'instituer une régie temporaire de recettes « Vente de documents » installée à l'Espace de la Tour à Plomb. La régie fonctionne du vendredi 28 février 2025 au mardi 15 avril 2025 et encaisse les produits suivants : livres, CD et livres audios. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraires et chèques.
Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 euros. Un fonds de caisse pour la régie de recettes d'un montant de 200 euros (deux cents euros) est mis à la disposition du régisseur titulaire.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 14/02/2025 au 14/04/2025 et transmise en Préfecture le 14/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 022 du 3 février 2025 - Détermination du prix de vente des documents dans le cadre de la vente organisée à l'espace de la tour a plomb le samedi 29 mars 2025**

Il a été décidé de fixer le prix de vente des documents à 1 euro par livre, CD ou livre audio.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 14/02/2025 au 14/04/2025 et transmise en Préfecture le 14/02/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202550-DE
Reçu le 03/04/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 023 du 31 janvier 2025 - Accord-cadre de service : prestations de diagnostic et suivi des aspects sanitaires dans les bâtiments de la ville de Couëron : Qualité d'air intérieur, Radon, qualité de l'eau, légionelles, amiante - avenant n° 1**

Considérant la nécessité par suite de circonstance imprévues de réaliser deux campagnes de mesures annuelles de l'air des zones de baignade sur le lot n°1 qui correspond à la surveillance de la qualité de l'air intérieur ; il a été décidé de signer l'avenant n° 1 du lot n°1 à l'accord-cadre de prestations de diagnostic et suivi des aspects sanitaires dans les bâtiments de la ville Couëron avec l'entreprise ITGA n'entrainant aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de 160 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 04/02/2025 au 04/04/2025 et transmise en Préfecture le 03/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 024 du 31 janvier 2025 - Marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « la maison des fripouilles » pour augmenter la capacité d'accueil a 30 berceaux - avenant n°1 lot n°4**

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues de remplacer les dalles de plafonds suspendus existantes, il a été décidé de signer l'avenant n°1 du lot n°4 au marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » avec l'entreprise Multifaces pour un montant de 3 330,00€ HT, introduisant un écart de 33,92% sur le lot n°4. L'écart introduit sur la totalité du marché est de 0.87%.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/02/2025 au 13/04/2025 et transmise en Préfecture le 13/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 025 du 3 février 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un montant de cotisation de 1 920 euros, pour l'année 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 04/02/2025 au 04/04/2025 et transmise en Préfecture le 03/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 026 du 3 février 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Plante et Cité**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association Plante et Cité pour un montant de cotisation de 540 euros, pour l'année 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 04/02/2025 au 04/04/2025 et transmise en Préfecture le 03/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 027 du 12 février 2025 - Marché de fourniture - vêtements de travail et d' E.P. I pour la ville et le centre communal d'action sociale**

Il a été décidé de déclarer infructueux le lot n°1 : Dotation de la direction éducation et de l'unité entretien ménager, ainsi que le lot n°4 : dotation du service sports.

Il a été décidé de signer les actes d'engagement au marché de fourniture de vêtements de travail et d'E.P.I pour la ville et le centre communal d'action sociale :

- lot n°2 : Dotation du service espaces verts et naturels avec l'entreprise Vama-Docks pour un montant maximum annuel de 40 000 euros HT,
- lot n° 3 : dotation des services techniques et du C.C.A.S. et articles jetables de restauration avec l'entreprise France sécurité pour un montant maximum annuel de 60 000 euros HT.

Ces marchés ont été signés pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/02/2025 au 13/04/2025 et transmise en Préfecture le 13/02/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202550-DE
Reçu le 03/04/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 028 du 12 février 2025 - Marché de service - Maintenances préventives et curatives des équipements de restauration et installations frigorifiques**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de maintenances préventives et curatives des équipements de restauration et installation frigorifique avec l'entreprise Diffusion France Maintenance pour un montant maximum de 72 000 euros HT pour les maintenances préventives et 30 000 euros HT pour les maintenances curatives pour une durée d'un an reconductible trois fois.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/02/2025 au 13/04/2025 et transmise en Préfecture le 13/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 029 du 12 février 2025 - Accord-cadre de service : maintenance sur les contrôles d'accès et les alarmes anti-intrusion dans les bâtiments de de la ville**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de maintenances sur les contrôles d'accès et les alarmes anti-intrusion dans les bâtiments de la ville avec l'entreprise SDEL Nantes pour une durée de deux ans reconductibles une fois pour un montant maximum de 220 000 euros HT sur la totale du marché.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/02/2025 au 13/04/2025 et transmise en Préfecture le 13/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 030 du 12 février 2025 - Marché de travaux pour la construction d'un bâtiment France service temporaire**

Il a été décidé de déclarer infructueux le lot n°1 : Fondation, le lot n°2 : VRD ainsi que le lot n°4 : Bardage.
Il a également été décidé de signer les actes d'engagements au marché Travaux pour la construction d'un bâtiment France Service Temporaire avec les entreprises

- lot n°3 : Toiture ventilée, la proposition de l'entreprise Sermci ayant été retenue pour un montant de 104 850 euros HT pour la tranche ferme + la tranche optionnelle
- lot n° 5 : Modules, la proposition de l'entreprise Bodard Construction a été retenue pour un montant de 489 498,99 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/02/2025 au 13/04/2025 et transmise en Préfecture le 13/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 031 du 12 février 2025 - Marché de fourniture - Achat de deux véhicules légers d'occasion**

Il a été décidé que les procédures de mise en concurrence relatives à l'achat d'une citadine électrique pour la ville de Couëron lot n°1 et à l'achat d'un monospace essence pour le centre communal d'action sociale lot n°2 soient déclarées sans suite pour motif d'infructuosité.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/02/2025 au 13/04/2025 et transmise en Préfecture le 13/02/2025

- **Décision municipale n° 2025 - 032 du 4 mars 2025 - Marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « la maison des fripouilles » pour augmenter la capacite d'accueil a 30 berceaux - avenant n° 1 lot n°7**

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues de remplacer les vannes et purgeurs d'air automatiques par des purges manuelles en partie basse il a été décidé de signer l'avenant n° 1 du lot n°7 au marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » avec l'entreprise Roquet pour un montant de 2 260,20 euros HT, introduisant un écart de 2,72% sur le lot n°7.
L'écart introduit sur la totalité du marché est de 1,77%.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 05/03/2025 au 05/05/2025 et transmise en Préfecture le 05/03/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202550-DE
Reçu le 03/04/2025

➢ **Décision municipale n° 2025 - 033 du 4 mars 2025 - Travaux de remplacement du système de sécurité incendie du site scolaire Anne Franck - León Blum à Couëron - avenant n°1**

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues d'ajouter des claviers à code pour contrôle d'accès, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de remplacement du système de sécurité incendie du site scolaire Anne Franck - Léon Blum avec l'entreprise SDEL pour un montant de 1 719,68 euros HT, introduisant un écart de 1,01 %.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 05/03/2025 au 05/05/2025 et transmise en Préfecture le 05/03/2025

➢ **Décision municipale n° 2025 - 034 du 11 mars 2025 - marche d'entretien et maintenance des terrains sportifs extérieurs de la commune de Couëron**

Il a été décidé de signer les actes d'engagements du marché :

- Lot n°1 - Entretien des terrains sportifs engazonnés, synthétiques et maintenance de l'arrosage : la proposition de l'entreprise EFFIVERT a été retenue pour un montant total annuel forfaitaire de 71 451,27 euros HT, pour un montant maximal annuel de 85 000 euros HT.
- Lot n°2 - Entretien des espaces verts et des surfaces minérales des complexes sportifs : la proposition de l'entreprise EFFIVERT a été retenue pour un montant total annuel forfaitaire de 33 360,90 euros HT, pour un montant maximal annuel de 40 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/03/2025 au 20/05/2025 et transmise en Préfecture le 20/03/2025

➢ **Décision municipale n° 2025 - 035 du 20 mars 2025 - Modification de l'acte de création de la régie « structures d'accueil petite enfance » - hélios 17018**

Considérant la nécessité de modifier la liste des modes de recouvrements de la régie de recettes « Structure d'accueil petite enfance » pour y intégrer l'encaissement des règlements par carte bancaire. Il a été décidé d'abroger et remplacer la décision municipale n°2021-65 du 15 juillet 2021.
Il a été institué une régie de recettes « Structures d'accueil petite enfance » auprès du service petite enfance de la Ville de Couëron à compter du 17 mars 2025. Cette régie est installée à la Fonderie.
Elle encaisse les participations des familles utilisant les multi-accueils de la Ville de Couëron pour la garde de leurs enfants.
Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : Numéraire, Chèque bancaire, postal ou assimilé, CESU papier, Prélèvement automatique, Carte bancaire.
Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 18 000 €. Le régisseur est tenu de verser au Receveur Municipal de Saint-Herblain le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois. Pour le numéraire, la périodicité pourra être étendue jusqu'à 6 mois si le montant à déposer n'atteint pas le minimum de 50 euros en pièces et 50 euros en billets.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 21/03/2025 au 21/05/2025 et transmise en Préfecture le 21/03/2025

➢ **Décision municipale n° 2025 - 036 du 7 mars 2025 - Marché de travaux pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'école Aristide Briand**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de travaux pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'école Aristide Briand avec l'entreprise Be Green Solar pour un montant de 28 511,71 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 14/03/2025 au 14/05/2025 et transmise en Préfecture le 14/03/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202550-DE
Reçu le 03/04/2025

➢ **Décision municipale n° 2025 - 037 du 7 mars 2025 - Marché de fourniture - achat de 2 camions benne d'occasion**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de fourniture - achat de 2 camions benne d'occasion

- lot n°1 : achat d'un camion benne ampli roll pour le service espaces verts et naturels avec l'entreprise SEGARP pour un montant de 58 479,76 euros TTC comprenant la reprise du véhicule ancien et les frais d'immatriculation.

Le lot n°2 : achat d'un monospace essence pour le centre communal d'action sociale a été déclaré infructueux.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 14/03/2025 au 14/05/2025 et transmise en Préfecture le 14/03/2025

➢ **Décision municipale n° 2025 - 038 du 7 mars 2025 - Marché de travaux pour la construction d'un établissement France service temporaire - relance des lots 1 et 2**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de travaux pour la construction d'un établissement France service temporaire avec les entreprises :

- Lot 1 : Fondations avec l'entreprise SAS Keveler pour un montant maximum de 26 170 euros HT
- Lot 2 : VRD avec l'entreprise SRTAD pour un montant de 12 000 euros HT

Mise en ligne sur le site de la Ville du 14/03/2025 au 14/05/2025 et transmise en Préfecture le 14/03/2025

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapporteur.

À Couëron, le 31 Mars 2025

Sylvie Pelloquin
La secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE

le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.